

Procès-verbal de carence pour tous les collèges du CSE (Formulaire 15248*06)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15248*06

À remplir par l'employeur lorsqu'il y a eu carence de candidature au 1^{er} et au 2nd tour des élections.

- Droits syndicaux



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00